

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-10-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aménagements cyclables expérimentaux et permanents – Plan de financement et sollicitation des financeurs

N° de délibération : 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	43	43	0	2	0

Rapporteur : M. DETHOU

Dans le contexte de crise sanitaire liée au covid19, le vélo apparaît de plus en plus comme une solution à privilégier car il permet de conserver les mesures de distanciation sociale tout en représentant un mode de déplacement rapide et respectueux de l'environnement.

Le vélo a toute sa place dans le Bassin de Pompey. Le territoire dispose de 50 km d'aménagements cyclables, d'après la dernière enquête du PDIE, 31% des déplacements domicile-travail font moins de 10km et 45% des déplacements se font avec la Métropole du Grand Nancy, territoire connecté au Bassin de Pompey par la véloroute V50.

Afin de favoriser sa pratique, particulièrement dans le cadre des déplacements quotidiens, un enjeu important réside dans la sécurisation des cheminements et la résorption des discontinuités et des points noirs.

Après avoir analysé les besoins réalisés avec les associations d'utilisateurs (EDEN, VVA Grand Est, Oxygène) à la sortie du confinement et en concertation avec les communes du Bassin de Pompey, plusieurs liaisons cyclables ont été identifiées.

Ainsi il est proposé un plan d'aménagements cyclables expérimentaux et permanents sur trois années 2020, 2021 et 2022 qui visent à conforter le réseau existant par une résolution des discontinuités :

	coût HT	linéaire en km	coût HT par km
aménagements expérimentaux	155 477,25 €	8,15	19 076,96 €
aménagements pérennes	741 667,38 €	6,31	117 538,41 €

Le montant total des dépenses à engager est évalué à 897 144,63 €HT. Ces dépenses sont éligibles à la DSIL (Préfecture 54). Une demande est en cours auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique afin d'évaluer si une partie des aménagements pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du second Appel à Projet « Aménagements Cyclables » qui fait partie du dispositif national « Fond Mobilités Actives ».

Les montants et aides sollicités se décomposeraient comme suit :

Intitulé	Montant €HT	Subventions	
		Préfecture D.S.I.L	ADEME
Aménagements pour dépenses 2020	35 549,05 €	14 219,62 €	7 109,81 €
Aménagements pour dépenses 2021	788 205,05 €	315 282,03 €	150 610,02 €
Aménagements pour dépenses 2022	73 390,50 €	29 356,20 €	14 678,10 €
Total HT :	897 144,63 €	358 857,85 €	172 397,93 €

Total des subventions estimées : 531 255,78 €HT soit 59%.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Après avis soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'investissement de 897 144,63 € HT sur 2020, 2021 et 2022 relatif aux aménagements cyclables expérimentaux et permanents.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subvention et à les déposer auprès des partenaires financeurs éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC